



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211018-BUR-AG-21-114-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 18 octobre 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo sur la commune de Furiani

L'an deux mille vingt et un, le 18 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGRINI Leslie, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, DE GENTILI Emmanuelle.

POUVOIRS : -

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Michel, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo sur la commune de Furiani

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la délibération du Bureau du 11 mars 2019 approuvant le plan de financement initial du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo, pour un montant prévisionnel initial du projet s'établissant à 805 500€ HT ;

Vu la délibération du Bureau du 12 avril 2021 approuvant la modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo, pour un montant prévisionnel du projet s'établissant à 898 000€ HT ;

Vu le Bureau du 13 septembre approuvant l'attribution des cinq lots du marché de travaux de création de vestiaires au stade de Volpajo avec une majoration totale du coût des travaux de +7,11% par rapport au prévisionnel du maître d'œuvre ;

Considérant que la Collectivité de Corse a par arrêté du 6 janvier 2020 attribué une aide de 402 750€ pour ce projet, au titre de la dotation sports ;

Considérant que la Collectivité de Corse a par arrêté du 21 juillet 2021 attribué une aide complémentaire de 46 250€ pour ce projet, au titre de la dotation sports ;

Considérant la notification du 17 septembre 2021 de refus de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo par l'Agence Nationale du Sport ;

Considérant l'appel à projets 2021 du Préfet de la Haute-Corse relatif à la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, et la demande initiale réceptionnée par le Préfet de la Haute-Corse le 23 avril 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : Modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo sur la commune de Furiani

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo, et la demande de financement modificative à l'Etat au titre de la DETR, comme suit :

DEPENSES € HT 961 256 €

RECETTES	Collectivité de Corse	46,71%	449 000 €
	Etat (DETR)	33,00%	317 214 €
	Autofinancement CAB	20,29%	195 042 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 20 OCT. 2021
et publication ou notification
du 20 OCT. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M. AOUÏ